

LISTE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 11 mai 2026

Le **ONZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, à dix-neuf heures**, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Monsieur Christophe PENOT, maire, et d'après sa convocation du 04 mai 2026

PRESENTS : MMES ET MM. PENOT CHRISTOPHE, PLAIRE LAURENCE, LOSFELD DOMINIQUE, LASLIER FRANCOISE, TASSIGNY DANIEL, SILHOL MARION, DEWAVRIN MARTINE, GUERRIER CATHERINE, DEPARDON ISABELLE, AURROUSSEAU HUGUES, JANNET FREDERIC, PENAUD ANAIS, LESEUIL MAXIME, AUDEBERT GILLES, BESNIER LINA

SECRETAIRE DE SEANCE : DOMINIQUE LOSFELD, DESIGNE A L'UNANIMITE

LISTE DES DELIBERATIONS

2026-AVRIL-19	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-20	CONVENTION 2026 ONF/COMMUNE – ENTRETIEN DES ACCES PLAGES ET SITES D'ACCUEIL EN SAISON ESTIVALE	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-21	CONVENTION CADRE 2021-2026 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE et L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – DEMANDE DE SUBVENTION PART COMMUNALE	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-22	BUDGET 2026 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	SELON LES VOTES INDIQUÉS DANS LE TABLEAU
2026-AVRIL-23	BUDGET 2026 – PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVOS	11 VOIX POUR - 4 abstentions (L.PLAIRE, A.PENAUD, L.BESNIER, G.AUDEBERT)
2026-AVRIL-24	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE	14 VOIX POUR - 1 abstention – G.AUDEBERT)
2026-AVRIL-25	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-26	AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	13 VOIX POUR – 2 abstentions (L.BESNIER, G.AUDEBERT)
2026-AVRIL-27	AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-28	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-29	VOTE DU BUDGET PRIMITIF ECOTAXE 2026	A L'UNANIMITE
2026-AVRIL-30	FONGIBILITE DES CREDITS M57 – DELEGATION AU MAIRE	A L'UNANIMITE

Affiché en mairie le 18 mai 2026

Le Maire, Christophe PENOT





**Extrait du registre des DELIBERATIONS du Conseil municipal
n° 2026-AVRIL-22**

**Objet : BUDGET 2026 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

Le **ONZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, à dix-neuf heures**, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Monsieur Christophe PENOT, maire, et d'après sa convocation du 04 mai 2026

PRESENTS : MMES ET MM. PENOT CHRISTOPHE, PLAIRE LAURENCE, LOSFELD DOMINIQUE, LASLIER FRANCOISE, TASSIGNY DANIEL, SILHOL MARION, DEWAVRIN MARTINE, GUERRIER CATHERINE, DEPARDON ISABELLE, AURROUSSEAU HUGUES, JANNET FREDERIC, PENAUD ANAIS, LESEUIL MAXIME, AUDEBERT GILLES, BESNIER LINA

SECRETARE DE SEANCE : DOMINIQUE LOSFELD, DESIGNE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes règlent par délibération les affaires de leur compétence.

Sur ce fondement, la jurisprudence admet que les collectivités locales peuvent attribuer des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt public local.

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (article L2311-7 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le montant à attribuer :

Association/ Organisme	Montant demandé	Montant proposé	VOTE
Club Villageois	Subvention en nature	Subvention en nature : mise à disposition des salles communales	Unanimité
Bibliothèque La Baleine	2 000.00 €	2 000.00 €	13 pour 2 abstentions
La Famille au Cœur	600.00 €	300.00 €	Unanimité
Les Marcambelles	300.00 €	300.00 €	Unanimité
Saint Clément Basket17	1 000.00 €	1 000.00 €	Unanimité
Iavnana	300.00 €	300.00 €	Unanimité
Jazz au Phare	4 000.00€ et subvention en nature	2000.00€	13 pour 2 contre
Ile De Ré Galop	1 500.00€	750.00€	Unanimité
Label Oyat	2 000.00€	1 000.00 €	13 pour 2 abstentions

SNSM	750.00€	750.00 €	Unanimité
Ré Acteurs	480.00 €	500.00 € et mise à disposition salles communales	14 pour 1 abstention
Amicale des pompiers d'ARS	1 500.00 €	1 000.00 €	Unanimité
La mer écrite	2 000.00€ + moyens humains et espaces int/ext	500,00€	13 pour 2 abstentions
Association Ré Dio Sillon	2 500.00€	1 000.00€	13 pour 2 abstentions
La Tribu Ré Créative	6000.00 €	1 500.00 €	13 pour 2 abstentions
TOTAL		12 900.00€	

Le Conseil municipal, SELON LES VOTES INDIQUES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS :

- décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2026 telles que proposées dans le tableau ci-dessus
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire, Christophe PENOT